



Communiqué intersyndical SNPDEN/UNSA - AI/UNSA - SNASUB/FSU

Bordeaux, le 13 mai 2016

A l'attention de
Mesdames et Messieurs Les Proviseurs et Principaux des Collèges et Lycées
Mesdames et Messieurs les Adjoints Gestionnaires des Collèges et Lycées
Du Département du Lot-et-Garonne

Objet: création en Lot-et-garonne d'un groupement de commandes de denrées alimentaires départemental

Lors de la commission permanente du 15 avril 2016, le conseil départemental du Lot-et-Garonne a décidé de créer un groupement de commande départemental de denrées alimentaires à destination des collèges, cités scolaires et lycées du Département. Un courrier du Président du Conseil départemental et une invitation pour assister au lancement de ce groupement vous ont d'ailleurs été adressés récemment.

Or, comment ne pas voir dans cette décision unilatérale du Conseil départemental et son application précipitée une tentative de passage en force sur une compétence qui se doit d'être partagée?

Comment qualifier l'attitude des services du département qui semblent ignorer purement et simplement l'existence du groupement de commande du Lycée Val de Garonne de Marmande composé de 43 membres et dont la mutualisation des moyens donne depuis plus de 10 ans satisfaction à tous?

Par le travail accompli, les collègues coordonnateurs qui se sont succédés et les membres adhérents qui participent depuis le début de sa création à la bonne marche de ce groupement méritent sûrement un peu plus de considération et de respect qu'un simple revers de main.

Les organisations syndicales signataires de ce communiqué sont donc en véritable désaccord avec une décision qui:

- Méconnaît totalement l'autonomie de gestion de l'EPLÉ dans sa politique budgétaire,
- Méconnaît la mission d'acheteur public des adjoints gestionnaires des établissements scolaires en lien avec les chefs d'établissement, ordonnateur des dépenses,
- Méconnaît le travail mené depuis plus de 10 ans par le groupement de commande du Lycée Val de Garonne de Marmande en faisant fi de l'existence de ce groupement de 43 adhérents et des conventions existantes.

Nous réaffirmons avec force:

- Notre attachement à un service public d'éducation fondé sur un véritable partenariat entre l'état, les collectivités territoriales et les EPLE,
- Notre opposition à toute forme d'interventionnisme, de partenariat déséquilibré contraire aux compétences respectives des collectivités et des EPLE et aux missions des chefs d'établissement et des gestionnaires.

Par ce courrier, nous vous invitons, cher(es) collègues, à adhérer ou ré adhérer au groupement de commande de denrées alimentaires du Lycée Val de Garonne de Marmande afin d'une part, de souligner la grande qualité du service que ce groupement rend depuis des années et d'autre part de réaffirmer l'autonomie décisionnaire de nos EPLE.

Bien entendu, nous sommes prêts à travailler dans les prochains mois avec le Conseil Départemental sur la définition d'un partenariat équilibré, une mise en commun des compétences en matière de restauration qui permettent à chacun de pouvoir atteindre des objectifs partagés au service d'une restauration de qualité et si possible ancrée sur son territoire.

Les secrétaires académiques du SNPDEN/UNSA, AI/UNSA et SNASUB/FSU de l'académie de Bordeaux